

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art

Herausgeber: Visarte Schweiz

Band: - (1945)

Heft: 4

Rubrik: [Geburtstage = Anniversaires]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Quelques mots sur notre exposition....

Malgré l'abstention de quelques uns de nos meilleurs artistes, tant peintres que sculpteurs, nous pouvons dire que notre exposition a une tenue tout à fait satisfaisante. La présence au vernissage de Messieurs les Conseillers Fédéraux Célio et Nobs, d'un Conseiller d'Etat bernois et de deux Conseillers de la ville de Berne, a donné à cette manifestation une note semi officielle tout à fait sympathique et réconfortante. La foule qui s'est ensuite réunie dans les salons de l'Hôtel Bristol, a montré à nos artistes l'amitié qu'on leur témoignait et la considération dans laquelle on tenait notre société. Nous pouvons donc dire que cette journée a été une journée de joie, d'amitié et de franche camaraderie.

Mais je m'en voudrais, mes chers collègues, de ne pas vous parler un peu de la formation de notre jury et de ses travaux. L'absence d'un artiste romand élu dans le sein de notre jury, a dû être pour beaucoup d'entre vous une stupéfaction et une inquiétude! Rassurez-vous bien vite, car nos collègues de la Suisse allemande ont montré à cette occasion un tel désir de compréhension envers les artistes romands, que ceux-ci ont été loin d'être préférences. Preuve en soit la belle participation romande à cette exposition. Malgré tout, l'essai qui vient d'être fait, je veux parler de la suppression régionale, ne peut pas être la base constante pour la formation de nos jurys. C'est une question qui doit être discutée à nouveau et qui figurera à l'ordre du jour de la prochaine assemblée des délégués. Toutefois, et pour cette fois, je m'empresse de le dire, si les romands avaient observé une certaine discipline, et avaient voté pour l'artiste proposé par le comité central, son élection aurait été assurée. Mais je vous le répète, tout a très bien marché. En général le jury n'a pas été d'une sévérité excessive. Dire qu'aucune faute n'a été commise, qu'aucune erreur n'a été faite, pourrait faire croire à l'inaffiabilité des hommes, mais comme je le disais dans mon discours, le jugement d'un artiste par un autre artiste est un acte particulièrement délicat et qui peut donner naissance à bien des controverses. Il existe en peinture et en sculpture, comme en toutes choses, une question de relativité. Le « fort » n'est fort que vis-à-vis d'un moins fort, et il est excessivement difficile, pour ne pas dire impossible, de savoir juger une chose pour elle-même, sans faire appel à une comparaison. C'est pourquoi le travail d'un jury peut toujours sembler entaché d'injustice, malgré toute la conscience, l'autorité et le savoir des membres dont il est composé.

Je voudrais que ces quelques considérations mettent un baume sur certaines blessures. Blessures inévitables hélas, qui ne touchent ni à l'amitié ni à la considération, et qui devraient donner à l'artiste qui se croit lésé, non pas une amertume persistante, mais au contraire un renouvellement de ses forces. Blessures stimulantes dirais-je encore, dont la guérison doit se traduire par un agrandissement.

Et maintenant, je voudrais aborder la question du placement qui, elle aussi, n'est pas une question facile à résoudre. Il faudrait que tous les musées n'aient que de bonnes salles et la chose serait la plus simple du monde. Contenter les uns sans mécontenter les autres, sera toujours le problème éternel. Et les « placeurs », malgré toute leur bonne volonté, n'arriveront jamais à contenir tout le monde. Disons-nous, pour nous consoler, que des chefs-d'œuvre ont été exposés dans de très mauvaises conditions... et qu'ils sont restés des chefs-d'œuvre. Donnez-moi cinq cents belles œuvres et, placées n'importe où, je vous ferai une belle exposition!!

La commission fédérale des beaux-arts a déjà fait son choix et nous vous le ferons connaître lorsque nous le saurons officiellement. Mais ce que nous pouvons vous dire tout de suite, c'est que ce choix, grâce à la perception du 3 %, sera pour notre caisse une recette d'environ neuf cents francs. A quelque chose malheur est bon! Et pour terminer, je voudrais recommander à certains artistes de toujours lire attentivement les articles du règlement, afin qu'ils ne nous envoient pas des œuvres qu'ils n'ont pas le droit d'envoyer et qu'ils ne compliquent pas ainsi, les travaux de réception et les travaux du jury.

Merci, mes chers collègues, pour votre collaboration et, pensons à la prochaine!!!

E. MARTIN.

Was man gründlich kennt und wovon man selbst deutliche Begriffe hat, das weiss man auch deutlich, bestimmt und verständlich mitzuteilen. Hingegen ist Dunkelheit und Unbestimmtheit der Charakter der Täuschung und des Irrtums.

(Paul Usteri)

Mitteilung betr. Krankenkasse.

Die Kollegen werden daran erinnert, dass sie sich für alle die Krankenkasse betreffenden Angelegenheiten direkt an den Präsidenten derselben, Herrn Dr. Hans Koenig, Alpenquai 40, Zürich 2, zu wenden haben, und nicht an das Zentralsekretariat unserer Gesellschaft.

Avis concernant la caisse de maladie.

Nous rappelons à nos collègues que pour toute affaire concernant la caisse de maladie, ils doivent s'adresser directement au président de celle-ci, M. le Dr. Hans Koenig, Alpenquai 40 à Zurich 2, et non pas au secrétariat général de notre société.

Avviso per la cassa ammalati.

Ricordino i colleghi che per tutti gli affari concernenti la cassa ammalati bisogna indirizzarsi direttamente al presidente di questa, Signor Dr. Hans Koenig, Alpenquai 40, Zurigo 2, e non al nostro segretariato centrale.

Sektion Luzern. Neuer Vorstand.

Präsident: Max von Moos, Maler, Luzern.

Vize-Präsident: A. W. Duss, Maler, Luzern.

Aktuar: Mario Rigert, Bildhauer, Luzern.

Kassier: Georg Troxler, Maler, Luzern.

Beisitzer: Roland Duss, Bildhauer, Luzern.

Rechnungsstelle und Sekretariat: Ernst Brunner, Sachwalterbüro, Pilatusstr. 19, Luzern (Passivmitglied).

Am 5. April ist Prof. Eduard Stiefel, Maler, Zürich, 70jährig geworden, während am 23. April John Desbaillets, Maler, Genf, den 75. Geburtstag begeht und Hans Wagner, Maler, St. Gallen, am 25. April das 60. Altersjahr erreicht. Der Z. V. gratuliert herzlichst.

Büchertisch.

Besondere Umstände haben es mit sich gebracht, dass über das Neujahrsblatt 1945 der Zürcher Kunstgesellschaft nicht eher referiert werden konnte.

Das mit 12 Tafeln schön illustrierte Heft ist dem 1943 verstorbenen Maler Hans Sturzenegger gewidmet. Der Verfasser, Jakob Ritzmann, den der Maler Sturzenegger bei Lebzeiten als befreit erklärt hatte, einmal über ihn und sein Leben zu schreiben, hat seine Aufgabe mit der Liebe und Herzlichkeit gelöst, die dazu gehören, über einen lieben Freund und guten Menschen zu berichten.

Über Jugend- und Studienjahre, über die Indienfahrten und Mannesjahre, über den durch Hinschied einer geliebten und verständnisvollen Gattin einsam und durch Krankheit bedrückt gewordenen Künstler, über persönliche und Freundschaftsbeziehungen, und zum Schluss über das Werk und die Persönlichkeit des Malers, wusste Ritzmann kundig und liebevoll zu schreiben. Das Heft wird für die zahlreichen Freunde und Bewunderer der Kunst Sturzeneggers ein schönes und bleibendes Andenken bilden.

A. D.

Wettbewerb.

zur Erlangung von Entwürfen

für die künstlerische Bemalung der Westwand im Vestibül der Aargauischen Kantonschule in Aarau,

veranstaltet unter den Künstlern, die in Aarau Wohnsitz haben oder in Aarau verbürgert sind.

Die Eingabefrist wird vom 30. April 1945 bis 31. Juli 1945 verlängert. Die Entwürfe sind bis zum diesem Datum dem Stadtammannamt Aarau, städt. Rathaus, I. Stock einzureichen. An Stelle von einem Entwurf ist es jedem Künstler gestattet zwei Entwürfe einzureichen.

Aarau, den 20. April 1945.

Der Gemeinderat.